

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 septembre 2019**

---

Délibération n° 2019 – 23/09/2019 – 15

*Calendrier universitaire 2019-2020 :  
étude des propositions des composantes (compléments)*

---

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 16 septembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 14 Membres représentés : 7 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les compléments au calendrier universitaire 2019-2020 :**

- **UFR Sciences humaines : Master de Musicologie : remplacement de septembre pour la session 2 par du 15/06 au 27/06/2020 ;**
- **UFR des Sciences de santé : les examens de 2<sup>nd</sup>e session de PC2-PC3 ont été avancés pour permettre la tenue des ECNi (du 4/06/2020 au 16/06/2020).**

Dijon, le 24 septembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

*P.J. : Modifications reçues après l'envoi des documents pour la CFVU du 26 juin 2019*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

***Modifications reçues après l'envoi des documents pour la CFVU du 26 juin 2019 :***

**UFR sciences humaines :**

Master de Musicologie, il faut remplacer septembre pour la session 2, par: du 15/06 au 27/06/2020.

**UFR sciences de santé :**

Les examens de 2nde session de PC2 - PC3 ont été avancés pour permettre la tenue des ECNi.

(du 04/06/20 au 16/06/20 )

Les examens de MM3 du 1er semestre ont été décalés du 6 janvier, jour de la fête de la Théophanie selon le calendrier grégorien, au 7 janvier 2020.